

DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHONE

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 40

Présents : 22

Qui ont pris part à la  
délibération : 32DATE DE LA CONVOCATION  
16 novembre 2018

DATE D'AFFICHAGE

16 novembre 2018

OBJET DE LA DELIBERATION  
N° 192/2018Validation de cinq avenants  
dans le cadre du marché de  
travaux de réhabilitation à  
énergie positive et bas  
carbone du futur siège  
communautaire à Saint-Rémy  
de Provence

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de communes **VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

Séance du 22 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit

et le vingt-deux novembre

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de cette Communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre culturel de Mouriès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI, Président.

**Présents** : Mmes et MM, Danièle AOUN, Patrice BLANC, Maryse BONI, Hervé CHERUBINI, Gérard GARNIER, Jean-Louis VILLERMY, Patricia LAUBRY, Jean MANGION, Gisèle PERROT-RAVEZ, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Jean-Denis SANTIN, Benoit VENNIN, Bernard WIBAUX, Régis GATTI, Michel BLANC, Michel BONET, Yves FAVERJON, Anne GAZEAU-SECRET, Christine GARCIN-GOURILLON, Gilles BASSO, Michel CAVIGNAUX, Jacques JODAR.

**Excusés** : Mmes et MM. Chantal LEMOIGNE, Aline PELISSIER, Nadia ABIDI, Jacques GUENOT, Stéphan GUIGNARD, Pierre GUILLOT, Henri MILAN, Michel FENARD

**Procurations** : -

- Madame Pascale LICARI donne pouvoir à Monsieur Jean-Denis SANTIN
- Monsieur Jack SAUTEL donne pouvoir à Madame Christine GARCIN
- Madame Marie-Pierre CALLET donne pouvoir à Monsieur Jean MANGION
- Monsieur Michel GALLE donne pouvoir à Monsieur Gérard GARNIER
- Madame Sylvette SCIFO ANTON donne pouvoir à Madame Anne GAZEAU SECRET
- Madame Denise VIDAL donne pouvoir à Monsieur Michel BLANC
- Monsieur René FONTES donne pouvoir à Monsieur Bernard WIBAUX
- Madame Françoise JODAR donne pouvoir à Madame Patricia LAUBRY
- Madame Alice ROGGIERO donne pouvoir à Madame Maryse BONI
- Monsieur Pascal DELON donne pouvoir à Monsieur Yves FAVERJON

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis VILLERMY

**La séance se poursuivant...** Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les travaux de réhabilitation à énergie positive et bas carbone du futur siège communautaire à Saint-Rémy de Provence ont été attribués lors du Conseil Communautaire du 15 février 2018.

L'avancement des travaux a mis en lumière la nécessité de réaliser certaines dépenses complémentaires non comprises dans les marchés initiaux. Pour chaque lot étudié en cette séance, l'augmentation est inférieure à 5%. Les lots sont les suivants :

- Lot 4 : Structures et ossature bois : SCOP TRIANGLE
- Lot 6 : CLOISONS DOUBLAGE FAUX PLAFONS : SARL SOLELEC
- Lot 7 : Menuiseries intérieures : ALPILLES FERMETURE
- Lot 9 : PEINTURE NETTOYAGE : Sarl Provençale de peinture
- Lot 10 : Chauffage Ventilation Plomberie : Sarl Cyril LAPEYRE

Le conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur ce sujet

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de communes **VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

Séance du 22 novembre 2018

(Suite)

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **décide de** conclure les avenants suivants :
  - Avenant en plus-value d'un montant de 3229.60€ HT soit une augmentation de 0.93% du montant du marché initial, concernant le lot n°4 intitulé « Structures Ossatures Bois Bardage», pour lequel le titulaire est l'entreprise SCOP TRIANGLE;
  - Avenant en plus-value d'un montant de 1200 € HT soit une augmentation de 0.76% du montant du marché initial, concernant le lot n°6 intitulé « Cloisons Doublage Faux Plafonds », pour lequel le titulaire est l'entreprise SOLELEC.
  - Avenant en plus-value d'un montant de 3808.13 € soit une augmentation de 3.84% du montant du marché initial, concernant le lot n°7 intitulé « Menuiseries intérieures », pour lequel le titulaire est l'entreprise Alpilles Fermeture
  - Avenant en plus-value d'un montant de 2317.10€ HT soit une augmentation de 4.65% du montant du marché initial, concernant le lot n°9 intitulé « Peinture Nettoyage», pour lequel le titulaire est l'entreprise Sarl Provençale de Peinture.
  - Avenant en plus-value d'un montant de 5245.77€ HT soit une augmentation de 3.39% du montant du marché initial, concernant le lot n°10 intitulé « Chauffage Ventilation Plomberie», pour lequel le titulaire, mandataire solidaire du groupement, est l'entreprise Sarl Cyril LAPEYRE.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

L'ensemble de ces avenants représente une augmentation de 15 795.60 € HT soit 1.14 % du montant initial des travaux.

- **autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer les avenants aux marchés initiaux ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces avenants;
- **préciser** que les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits aux budgets concernés.

Par : **POUR** 32 voix - unanimité des suffrages exprimés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINI